

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-09 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 mai 2024, le **Règlement 2024-09 sur la gestion contractuelle** ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le Règlement 2021-02 relatif à la gestion contractuelle et ses amendements 2021-06 et 2021-09 ;

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 24 mai 2024 ;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 24 mai 2024.


Me Janie Arseneau, greffière